

# LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

PROJET DE LOI 109

14/11/2016

CAT – 018M  
C.P. – P.L. 109  
Statut de capitale  
nationale  
Ville de Québec  
VERSION RÉVISÉE

## LES RÉFÉRENDUMS

Le référendum est un moyen indépendant du système politique qui permet aux citoyens de s'exprimer librement, sans contrainte sur des enjeux qui les concernent directement. Empêcher le citoyen de s'exprimer via le référendum, c'est le **museler**, c'est le neutraliser au profit du pouvoir politique, des promoteurs et autres qui ont des intérêts financiers à faire valoir au détriment des intérêts des citoyens.

### Impacts

Les résultats des élections américaines représentent à mon avis une opportunité non attendue. En effet, nous ne cessons d'entendre que l'élection de TRUMP est le résultat de l'indifférence de « l'establishment » sur la classe moyenne et ouvrière. Les citoyens sont tannés de cet establishment et de ne pas être écoutés. Priver les citoyens de s'exprimer sur des enjeux qui les concernent, c'est se diriger vers un système autocratique.

### Loi 109

Les experts disent que les citoyens veulent que le politique prenne en compte leurs revendications. Le projet de loi 109 vient à l'encontre de cet énoncé. Pas plus tard que le 9 novembre dernier, le premier ministre Philippe Couillard faisait des commentaires qui allaient dans le sens des experts et pas plus tard qu'en fin de semaine, le premier ministre a répété l'importance d'écouter les citoyens et de répondre à leurs besoins.

### Voix citoyenne

Le référendum est l'expression de l'accessibilité et le rejet par des citoyens concernés d'un projet et/ou d'une orientation telle qu'un plan directeur de développement qui va soit affecter leur qualité de vie, l'améliorer ou tout simplement ni l'un ou l'autre.

### Exemples

Me viennent en tête plusieurs exemples de projets qui n'ont pas reçu l'aval des citoyens et qui ont un impact direct sur la qualité de vie de ceux-ci et de leur sécurité : *Le Centre Durocher ignoré par la conseillère du quartier et rejeté par la Ville (un Centre donné à la Ville par les Pères Oblats), les terres des Augustines à Sillery, la construction des condos dans le faubourg St-Michel à Sillery, la densification à tout prix, voir au prix de notre patrimoine, la création d'une zone industrielle dans le port de Québec à la hauteur de Beauport (Québec est une Ville touristique et non une ville industrielle, etc.*

La participation citoyenne est un incontournable, elle fait partie de cette nouvelle manière de s'exprimer. Avec l'arrivée des réseaux sociaux et de toutes ces nouvelles technologies, les politiciens doivent prendre ACTE de cette nouvelle donne.

## Coûts

### **La charte et les économies projetées par la Ville de Québec**

Selon le maire de Québec Régis Labaume, si le projet de loi 109 est adopté il en résultera des économies de l'ordre de 4 millions et plus. Le problème est que nous ne pouvons pas mesurer objectivement ces économies qui sont des projections dans le temps sans identifier les mécanismes qui vont permettre lesdites économies.

Si on se base sur l'expérience des fusions où plusieurs spécialistes tant du Gouvernement provincial que ceux de la Ville de Québec, ont affirmé que les fusions apporteraient des économies très considérables et que ces fusions amélioreraient la qualité de vie des citoyens des villes fusionnées, nous pouvons affirmer, sans trop nous tromper qu'il n'en fut rien, qu'au contraire les fusions se sont traduites par des hausses de taxes. L'économie de 4 millions prévue par le Maire de Québec pourrait n'être qu'un vœux pieux, donc pas réaliste.

### **Coûts des référendums**

Aujourd'hui, avec toutes ces nouvelles technologies mises à notre disposition, consulter les citoyens n'est pas coûteux, au contraire, avec toutes ces nouvelles technologies, vous pouvez créer un site Internet en un rien de temps et permettre aux citoyens, d'une manière très sécurisée de s'exprimer sur un sujet donné.

### **Impacts du projet de loi**

Le projet de loi 109 aura comme impact de museler, d'isoler le citoyen et de l'éloigner du pouvoir décisionnel, de son Conseil de quartier, de son Arrondissement et du Conseil municipal au profit de ceux qui font modifier la réglementation tels que les promoteurs et autres groupes et individus dont les intérêts vont à l'encontre de ceux des citoyens.

Qui plus est, à moins qu'il y ait une modification, l'adoption du projet de loi 109 remplacera la Charte de la ville et par conséquent viendra modifier et/ou abroger certains droits que les citoyens retrouvent dans L'ACTUELLE CHARTE.

**IL EST REGRETTABLE QUE LES IMPACTS DE LA LOI 109 SUR LA CHARTE  
DE LA VILLE NE SOIENT PAS CONNUS.**

En l'absence de mécanisme de consultation tel que le RÉFÉRENDUM, que restera-t-il aux citoyens ? Quelle influence celui-ci aura-t-il sur les décisions prises par le Conseil municipal et qui aura un impact sur lui ? Bien des questions et pas de réponses.

## Commentaires

Le projet de loi 109 tel que proposé doit être amendé pour y insérer l'obligation de tenir des référendums notamment : *sur tous les projets qui viennent modifier le paysage urbain, l'environnement, la qualité de vie physique et mentale des citoyens et leur sécurité*. Il est important que les mémoires fassent partis de la consultation citoyenne et que les élus les considèrent de façon rigoureuse.

## CONSEILS DE QUARTIER

On n'a pas besoin d'un organisme comme à Montréal, (l'Office de consultation publique de Montréal) pour faire des consultations et des référendums. Les Conseils de quartier sont des organisations proches des citoyens, sensibles à leurs besoins et préoccupations.

### Rôle des Conseils de quartier

Les Conseils de quartier ont de lourdes tâches et sont le lien entre le citoyen, les besoins du Quartier et la Ville. La tenue d'un référendum devrait relever de l'Arrondissement en collaboration avec le Conseil de quartier.

Le Conseil de quartier devrait se doter « *d'un plan directeur* » et posséder les budgets nécessaires à son fonctionnement dont celui lui permettant d'embaucher le personnel nécessaire à la supervision et la mise en œuvre d'un référendum.

Il est du rôle du Conseil de quartier de consulter les citoyens sur leurs besoins et inclure ceux-ci, si les recommandations sont adoptées par le CA, dans le plan directeur à être déposé au Conseil d'arrondissement et au Conseil municipal.

Les Conseils de quartier sont des incontournables. Gérer en vase clos comme cela semble le cas actuellement, ça ne fait qu'irriter le citoyen qui ne se sent pas impliqué.

### Impact de la loi 109

L'attitude de l'administration municipale de Québec actuelle est de réduire le nombre de Conseils de quartier, en plus de réduire le nombre de Conseils d'Arrondissement, Conseillers municipaux et de Districts électoraux.

Cette attitude de la Ville est très significative en démontrant clairement son intention d'éliminer tout ce qui peut la ralentir dans la mise en œuvre de ses projets. La Ville soutient les promoteurs, restaurateurs et autres organismes promotionnels au détriment de la santé et la sécurité de ses citoyens.

## COMMENTAIRES

Les citoyens d'un quartier sont directement concernés par les changements qui viennent modifier, voire changer leur qualité de vie et leur sécurité. La Ville a le devoir et l'obligation de permettre à ces citoyens de se prononcer par voie de RÉFÉRENDUM sur ce qui va affecter. Ne sont-ils pas eux aussi partis aux ORIENTATIONS DE LA VILLE ? Ne sont-ils pas eux aussi au même titre que les promoteurs et restaurateurs des PAYEURS DE TAXES ?

Vivre en démocratie, c'est avoir le droit de s'exprimer sur ce qui est de notre intérêt personnel et de celui de l'ensemble de la communauté. L'adoption du projet de loi 109 tel que présenté va plonger la Ville dans un système de gestion AUTOCRATIQUE qui répondra à bien des besoins, sauf à ceux des citoyens.

Dans quel genre de ville avons-nous le goût de vivre ? Sûrement pas dans une ville où le droit d'expression est vu comme une contestation du pouvoir politique. Au contraire, permettre au citoyen de s'exprimer sur les projets qui viennent transformer leur environnement c'est démontrer de l'ouverture, du respect. C'est considérer que le pouvoir politique écoute et répond aux attentes de ceux et celles les ont fait élire.

### Port de Québec

La direction du Port de Québec a dans ses cartons un projet d'agrandissement qui aura un impact direct sur la qualité de vie des citoyens des quartiers Beauport, Limoilou, Vieux-Québec voire un impact de circulation dans le Vieux-Québec et le boulevard Champlain. Pourquoi ? Parce que la direction du Port veut développer un secteur industriel dans le secteur de Beauport et relocaliser la Plage de Beauport.

Gardons en mémoire, que la ville de Québec est une ville TOURISTIQUE et non une ville INDUSTRIELLE. Modifier son architecture, sa vocation son environnement risque à moyen et long terme, de changer non seulement le paysage d'accueil de la Ville, mais aussi l'avenir de celle-ci et de générer des frustrations chez les citoyens

Ce n'est que par le RÉFÉRENDUM que le citoyen peut s'exprimer. Enlever ce droit aux citoyens, ça devient une atteinte à la DÉMOCRATIE.

Merci de me lire,

Jacques Larose